G E R E V E A N ° 1 4 D E C E M B R E 2 0 1 0

Gèrévéa !

La formation : une étape indispensable à une véritable insertion professionnelle

L'enquête BVA sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, demandée par la Province Sud en 2009, fait apparaitre que l'obligation d'emploi à laquelle sont désormais soumises toutes les entreprises de plus de 20 salariés, y compris les administrations, est bien un préalable indispensable à une vraie politique d'insertion professionnelle mais qu'elle reste un préalable à partir duquel tout est à construire. De nombreux obstacles empêchent en effet l'accès à l'emploi : l'absence de formation professionnelle en est un de taille ! Elle touche presque 60% des personnes handicapées en recherche d'emploi qui n'ont ni diplôme, ni formation et 20% d'entre elles sont illettrées ; par comparaison, 36% (ISEE 2009) des demandeurs d'emploi valides sont sans diplôme, ce qui est , bien sûr, beaucoup trop dans un pays en pleine construction mais le rapprochement permet de voir que le handicap est bien un facteur discriminant dans l'accès à la formation. Sans prétendre à l'exhaustivité dans l'analyse des causes, on peut néanmoins rappeler que la scolarisation des enfants en situation de handicap est récente dans notre pays ; les premières CLIS remontent à moins de 15 ans, les Accompagnatrices de Vie Scolaire permettant la scolarisation en milieu ordinaire à moins de 10 ans, les UPI sont plus récentes encore et sont loin de couvrir tous les besoins du territoire. Deux seulement permettent un accès à des formations qualifiantes. A la fin du collège, peu de jeunes en situation de handicap arrivent au lycée, moins encore y décrochent un diplôme : l'enquête BVA montre que 9% seulement des demandeurs d'emploi handicapés ont un bac, 26% un CAP/BEP et 3% un diplôme universitaire…

En dehors du système scolaire traditionnel, il existe très peu de lieux de formation pouvant accueillir des personnes en situation de handicap. D'une part, les centres du type CFA, ETFPA, CCI peuvent présenter des obstacles à l'accessibilité, d'autre part ils ne sont pas dotés en moyens humains permettant l'accompagnement de la personne dans son parcours de formation. Enfin, il n'y a, pour toute la Calédonie, qu'un seul IMPRO et un seul CAT, structures proposant en effet un accès à une formation mais qui ne sont ouvertes qu'aux personnes en situation de handicap intellectuel.

La question de la formation se pose également pour toutes les personnes dans l'existence desquelles le handicap survient ; obligées de reconstruire tout leur projet de vie, elles ne parviennent pas, la plupart du temps, à trouver des lieux de formation qui leur permettraient de se réorienter professionnellement et de se réinsérer. Au handicap s'ajoutent donc la marginalisation sociale et la précarisation matérielle. Or, c'est la perspective de pouvoir mettre ses compétences au service du monde du travail et de la collectivité qui aide le mieux la personne à apprendre à vivre avec son handicap. Il est peut être bon de se rappeler qu'en haut de la pyramide des besoins de Maslow se trouve le besoin de reconnaissance et d'accomplissement de la personne ; en ce qui concerne les personnes handicapées, ce besoin semble assez souvent nié. Une fois encore, nous ne pouvons que constater qu'un milieu peu facilitateur contribue à aggraver le handicap.

Notre Gouvernement vient d'organiser les Etats Généraux de la Formation. A notre grand désappointement, aucune des associations représentant les personnes handicapées n'y a été conviée. Faut-il en conclure que ce chantier où tout est à faire, n'est pas toujours pas considéré comme prioritaire à ses yeux ?

Quelques infos

Carnet blanc : Le 26 Octobre, à 10h, en présence de leurs amis, de leurs familles mais aussi de toute l'équipe de l'APEHNC, Olivier, notre responsable de l'AJJAP et Yasuko se sont dit oui. A la sortie de la mairie, nos jeunes ont fait aux mariés une bien jolie haie d'honneur. Longue vie de bonheur à ce sympathique jeune couple !

Le Coin du CVS : Pour sa première année de fonctionnement le CVS a bien rempli la mission qu'il s'était fixée : créer du lien entre les parents. Après la rencontre très réussie du mois de Juin qui a regroupé beaucoup de familles, le CVS a préparé notre fête de fin d'année qui aura lieu à la maison de quartier de Magenta le **samedi 17 décembre à partir de 16h** et qui prendra la forme d'un buffet – Karaoké convivial où chacun amènera un peu de nourriture mais aussi sa voix et son talent d'artiste (injustement méconnu !)

Ce sera l'occasion pour nous, de dire au revoir à Josette, la maman d'Elodie, car outre une Maman attentive, elle a été un des piliers du CVS. Nous lançons donc dès à présent un appel à candidature pour remplacer Josette que nous remercions chaleureusement pour son investissement dans l'association et dans l'établissement.

Un métier, un portrait : Marie-Claire Nosmas, Art thérapeute

Depuis plusieurs années, notre association s'est adjoint les services de Marie-Claire, l'une des rares art thérapeutes de Calédonie et se félicite de l'épanouissement des enfants qui fréquentent son atelier. Enfant du pays, Marie Claire a fait, après l'obtention d'un DEUG de psychologie et un temps de formation en arts plastiques, ses trois années d'étude en art thérapie en Avignon, dans une école agréée par le ministère. Ce sont des études exigeantes et souvent onéreuses. Pourtant le métier est mal reconnu en France ; il est surtout totalement méconnu ; alors que tous les pays anglo-saxons ont recours à des art thérapeutes auprès des publics malades, handicapés ou fragilisés et ayant besoin de faire un travail sur eux-mêmes, notre système ne reconnait pas à l'art thérapie sa dimension réellement thérapeutique et relègue l'activité dans le champ très secondaire, donc négligeable, de l'occupationnel que bien entendu les caisses ne prennent pas en charge !

Marie-Claire et Audrey

Le travail de Marie Claire auprès de nos enfants qui n'ont accès ni à la parole, ni à la motricité est un travail reposant sur l'interaction : saisir le regard, la mimique, le sourire, le son et rebondir sur cette ébauche de communication pour les inciter à aller plus loin dans l'expression, par exemple en les mettant dans une transe légère à travers la musique, les percussions notamment. C'est un travail de présence absolue auprès de la personne et d'intense observation dont l'objectif est d'abord de procurer du plaisir à la personne mais aussi de l'inciter à s'exprimer. Beaucoup d'enfants, au cours de ces séances, produisent des sons et des cris qu'ils ne produisent pas du tout dans un autre contexte ou agitent leur corps et leurs membres dans une bien plus grande liberté qu'à l'ordinaire. Ils cherchent également la relation, notamment par le regard, avec l'intervenante mais aussi avec les autres enfants et manifestent ainsi un désir d'ouverture, ce qui est souvent difficile à obtenir d'enfants polyhandicapés et marque un réel progrès. Enfin la présence de Marie Claire à nos côtés dans ce rendez-vous hebdomadaire régulier, est importante pour nos équipes. C'est une autre approche des enfants, un autre savoir-faire, formateur pour nos encadrants et totalement complémentaire. La présence d'intervenants extérieurs dans notre établissement a certes un coût mais elle permet une autre prise en charge des enfants et un échange des regards portés sur eux. Elle participe quelque part aux moyens de prévention des phénomènes d'enfermement des enfants et d'usure des accompagnants.

Quand le collectif « handicaps » invite à réfléchir sur la scolarisation et l'éducation spécialisée…

Le samedi 30 octobre, le Collectif « handicaps » a organisé des Assises sur le thème « éducation et handicap ». La journée a été un succès et a permis à six ateliers d'identifier des problématiques et de formuler des propositions autour des questions liées à l'accompagnement et à la socialisation du jeune enfant handicapé, à la scolarisation dans le premier ou le second degré, aux liens entre l'école et le secteur spécialisé mais aussi les loisirs, au rôle de l'école dans la formation et la future insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.

Il est ressorti de ces assises la nécessité de renforcer le travail en réseau et les partenariats, entre professionnels de secteurs différents (scolaire, éducatif, médical et paramédical), grâce notamment à la création d'un SESSAD. Les ateliers ont également souligné qu'il fallait assurer une meilleure formation des intervenants, mieux écouter et accompagner les familles dans leur parcours, et surtout diversifier les dispositifs d'accueil afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins de chaque enfant.

Les assises ont également été l'occasion pour beaucoup d'exprimer leur inquiétude devant ce qui apparaît comme un recul dans l'accueil des enfants handicapés : problèmes de fonctionnement dans certaines structures, carences en formation, fermetures de CLIS, relations tendues avec les parents, autant de sujets préoccupants que le collectif devra prendre en compte dans l'avenir.

LE PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : Mode d'emploi

Jérôme, notre dynamique responsable du DEFIPS a souhaité pouvoir aider les familles à mieux remplir les nouveaux dossiers destinés à la CRHD et en particulier le fameux plan d'accompagnement personnalisé (PAP). Pour cela il a appelé la CAFAT et voici en substance ce qu'il a retiré de cet entretien.

Quelques infos sur la marche à suivre pour constituer le nouveau dossier de la CRHD :

Etape 1 : La Constitution du dossier

Le dossier doit être retiré au secrétariat la CRHD, rue Galliéni. Il est important de bien remplir le dossier et en particulier le Plan d'Accompagnement Personnalisé. Un volet est à faire remplir par le médecin. Le dossier doit ensuite être redéposé à la CRHD.

Etape 2 : Le passage en commission

Une équipe pluridisciplinaire (psycho, médecin, travailleurs sociaux...) se réunit pour statuer sur ce qui est demandé après avoir reçu la personne demandeuse (un délai assez important est à prévoir). La CRHD valide ensuite en commission plénière le dossier, à la suite de quoi une réponse est transmise à la famille/à l'intéressé avec les prestations accordées ainsi qu'un listing des prestataires agréés par la CAFAT (divers transporteurs, services d'accueil de jour, services d'aide à domicile etc.). Un document de « retour » doit alors être rempli et déposé (ou envoyé) à la CRHD auquel il faut joindre un RIB. Si un prestataire doit être choisi, il est important de bien stipuler le choix (ex : choix d'un transporteur).

Etape 3 : La mise en application du PAP

Une fois le document reçu, la CRHD le renvoie à la CAFAT où il sera traité par le service social de la CAFAT puis envoyé au service comptable. Ensuite, la CAFAT renvoie un récapitulatif de ce qui est accordé au bénéficiaire sous forme d'un tableau. C'est à partir de ce moment que la famille pourra prendre contact avec les prestataires (transports, établissement d'accueil, auxiliaire de vie...). Il est important de bien remplir les documents avec la bonne orthographe des noms, et des prénoms ainsi que la date de naissance.

En fonction de ce qui est demandé et validé sur le PAP, une participation des bénéficiaires est demandée et retirée sur l'allocation. Par exemple, si monsieur X perçoit une allocation pleine de 90 000 CFP et qu'il est accueilli 4 jours par semaine à l'APEHNC, il lui sera retiré directement par la CAFAT la participation de 5400 CFP. Si MR X bénéficie du transport pour se rendre à l'APEH, une participation de 846cfp lui sera également retirée. L'allocation sera donc au final de 90 000cfp – (5400+846) = 83754 cfp.

A noter qu'**il est important de tout noter sur le PAP**, les accueils en structures mais aussi les loisirs (ex : activités sportives tous les mercredis) afin de demander une aide au transport (hors tickets de taxi) ou les activités de vacances (CLSH, Camp etc.). Si l'accord est donné par la commission, le transport pourra être pris en compte mais une participation sera demandée au bénéficiaire (à régler, semble-t-il, directement au transporteur affilié CAFAT). Par ailleurs cela conditionne aussi l'aide humaine qui pourra être mise à disposition des lieux de loisirs

Si le dossier a déjà été réalisé et qu'une situation change, on peut réactualiser la demande en cours d'année. Exemple : mon fils va depuis peu sur une activité de loisirs, je peux le signaler par écrit à la CRHD qui pourra l'inclure dans le PAP : **le PAP est donc évolutif.**

Concernant les familles dont les jeunes sont inscrits ou vont s'inscrire aux SAJ de l'APEH, il est nécessaire de faire le dossier CRHD en précisant le nombre de jours où le jeune est accueilli dans la structure sur un mois <u>selon les protocoles d'accueil des SAJ que nous reprécisons ci-dessous.</u>

Temps d'accueil maximum aux SAJ (par service)

DEFIPS : 4 journées pleines par semaine, hors temps de fermeture de l'établissement, soit 18 jours par mois

AJJAP : 5 journées pleines par semaine, hors temps de fermeture de l'établissement, soit 22 jours par mois

SADAI : Accueil du matin : 2 matinées/sem., soit 9 demi-journées/mois maximum

Accueil du mercredi en journée pleine, soit 4 jours/mois

Accueil de vacances scolaires, soit 2 jours par semaine de vacances scolaires

Accueil de l'après midi : 4 après midis/sem, soit 18 demi-journées /mois

Au revoir Elodie !

La famille d'Elodie quittera notre pays fin décembre pour retrouver le berceau natal bordelais. Voilà 8 ans qu'Elodie était avec nous et la voir partir est un véritable déchirement. Que les alizées calédoniens t'accompagnent dans ta nouvelle vie, Elodie. Ils continueront à te murmurer qu'ici tous tes amis pensent fort et souvent à toi !

Eté 2011 : un programme à la carte

L'établissement fermera ses portes le vendredi 17 décembre pour les rouvrir à l'accueil des enfants, le mercredi 5 janvier 2011. Comme tous les étés, le mois de janvier fonctionnera en accueil par roulement quotidien de petits groupes qui seront placés sous la responsabilité du SADAI pour des activités à la journée et surtout de nombreuses sorties nature et plage. Une partie de nos équipes sera détachée sur les centres de la FOL et notamment sur le camp VAC'HANDUO réservé à l'accueil des jeunes adultes. La direction sera assurée par Olivier, notre responsable de l'AJJAP. Pour la deuxième année consécutive, le FPAD nous a rejoints dans ce partenariat avec la FOL et 15 jeunes adultes dépendants pourront ainsi profiter pleinement des joies de la vie en plein air, des soirées « Feu de camp » et des nuitées sous la tente. Cet été, c'est le gîte Gaia à Dumbéa qui nous accueille. Par ailleurs beaucoup de nos enfants plus jeunes, iront en CLSH pour trois semaines maximum. Nous restons très attachés à ces activités d'été en centres de loisirs qui permettent les contacts avec des jeunes valides et un autre type d'accueil, d'autres activités.

DECEMBRE 2010

L'A.P.E.H.N.C.

Adresse postale:
23, rue Albert 1er, Vallée des Colons,
98800 Nouméa

Local
Les SAJ, entrée des tours de Magenta

Membres du bureau:
Présidente: Catherine Poëdi
Vice-Présidentes: Anne Gérin
Trésorière: Laurence Gaveau
Trésorière adjointe: Noëlla Biais
Secrétaire: Nadia Sigura
Secrétaire adjointe: Stéphanie Vigier

Coordinatrice: Jeannine Vigier

Tel./fax: 25.16.13 ou 25.18.10
catherinepoedi@mls.nc
http://www.apehnc.org

Le chantier de la MEP

Formation : Le 17 Novembre, le groupe piloté par MH Caillier, a mis une touche finale aux référentiels de formation et de certification du diplôme d'AMP. Cette formation pourra donc être proposée au public qui s'y intéresse début Avril 2011; cela permettra ainsi à la MEP de pouvoir recruter des personnes formées à ce métier, indispensables dans un centre accueillant des jeunes polyhandicapés. A cette bonne nouvelle (nous réclamions cette formation depuis plus de trois ans), s'ajoute celle de la parution pour 2011, du plan de formation continue pour les personnels et les bénévoles de nos secteurs ; un grand merci à Roselyne Tordjman de la DPASS, qui vient de prendre une retraite bien méritée, d'avoir su mener à bien ce travail et de l'avoir fait en concertation avec tous les partenaires.

Le travail d'enquête des besoins sociaux en vue de l'ouverture de la MEP : MH Caillier, chargée par le gouvernement du dossier de la MEP, a lancé, il y a trois mois, une grande enquête auprès des familles d'enfants polyhandicapés pour recueillir leurs demandes et mieux cerner les besoins. Le premier volet concerne la tranche d'âge des moins de 18 ans ; il est en voie d'achèvement. Marie-Hélène va poursuivre l'enquête auprès de la population des jeunes adultes. Le recueil de toutes ces données permettra non seulement d'orienter correctement les offres d'accueil à la MEP, mais il constituera la base du premier schéma global de la prise en charge de la personne polyhandicapée dans notre pays. Ce travail sera sans doute modélisant pour la prise en charge des autres types de handicaps.

Du côté des services

Le spectacle de marionnettes de l'AJJAP : Toute l'année sous la direction de Christine Rigaut, notre intervenante, l'AJJAP a préparé un spectacle de marionnettes qui viendra revisiter les contes merveilleux et parfois cruels de notre enfance. Trois représentations dans les écoles sont prévues début décembre. Ce sont les jeunes adultes polyhandicapés du service qui cette fois seront derrière le castelet et devront captiver un public de jeunes enfants valides ! Gros trac en perspective mais quel plaisir d'être acteurs à leur tour !

Fin d'année très chargée au DEFIPS :

L'avancée des tournages : L'équipe du DEFIPS qui a remporté le premier prix du concours du CCAS pour son projet « Fenêtre sur cour » travaille avec ardeur à différents petits courts métrages qui seront finalisés d'ici le mois de janvier. Objectif : Apprendre les techniques de maitrise du court métrage, exprimer une vision du monde qui les environne et se préparer à un projet plus ambitieux : la réalisation d'un court métrage pour le festival de la FOA

Le voyage en NZ : Du 11 au 18 novembre, le DEFIPS a visité l'Ile Nord de la nouvelle Zélande , projet monté par HALTE (Handicap art Littérature Théatre Expositions), « association-fille » de l'APEHNC, initiée et présidée par Gilles Jaunay pour mieux gérer les nombreuses activités culturelles du DEFIPS. Le programme était dense mais il a enthousiasmé toute l'équipe qui a pu commencer à travailler à un spectacle de théâtre prévu pour 2011 autour du Cagou et du Kiwi, ces deux oiseaux qui ne peuvent pas voler mais qui sont néanmoins les emblèmes de leur pays respectif. Hasard du calendrier : pendant ce voyage notre groupe a pu se joindre à la délégation de la mairie de Nouméa, venue à TAUPO pour l'anniversaire du jumelage, et participer ainsi aux festivités.

Les après midis de relaxation au SADAI : Depuis deux mois un intervenant musicothérapeute vient tous les jeudis après midis au SADAI pour offrir aux jeunes une séance de relaxation et d'initiation à la musique douce. L'activité rencontre un vrai succès car elle procure un grand bien-être à ces jeunes collégiens souvent fatigués par leur rythme de vie.